

Date de dépôt : 17 janvier 2022

Pétition

Rentes AVS/AI payées au 1^{er} de chaque mois

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil de Genève que toutes les mesures soient prises afin que les rentes AVS/AI soient versées au plus tard au 1^{er} de chaque mois et subsidiairement soient versées par mois et d'avance aux ayants droit.

En effet, l'OCAS a annoncé que le versement des rentes se fera à l'avenir du 6 au 9 du mois et sera de ce fait retardé de plusieurs jours.

L'OCAS demande aux usagers d'en avertir les émetteurs de factures. Les pétitionnaires rappellent en premier lieu que cet argent appartient aux bénéficiaires dont l'OCAS a la gestion.

L'OCAS ne saurait ignorer la précarité de certaines personnes qui n'ont que leurs rentes pour vivre.

De plus, demander à plus de 80 000 personnes qui ont droit à une rente, dont certaines sont très âgées et parfois durablement diminuées dans leur santé, de s'adresser à leurs bailleurs, médecins, assurances, pharmaciens, épiciers, SIG, Swisscom, Imad, etc. afin de pouvoir en repousser les paiements relève d'une méconnaissance crasse de la situation de la population concernée et de ses besoins économiques, étant rappelé que nombreux sont les paiements qui sont exigés en avance.

Une telle décision est également une atteinte à la santé publique puisqu'elle ne manque pas de créer un sentiment d'anxiété auprès des personnes les plus nécessiteuses et les plus fragiles. L'administration se doit être au service de la population, et de lui faciliter la vie. Elle ne doit pas laisser entendre, sous couvert de la législation, qu'elle peut repousser davantage le paiement des rentes ce qui aurait pour résultat d'augmenter les

difficultés financières d'une partie de cette population et l'anxiété qui en découlera.

L'argument informatique loin de convaincre une fois de plus démontre le manque de prise en compte des intérêts de la population, cette lacune ne touche malheureusement pas que les rentiers, mais également leurs créanciers.

Force est de constater que la nouvelle pratique annoncée est complètement éloignée de la réalité du terrain, va à l'encontre du bien-être de la population et est par conséquent inacceptable.

Nous demandons au Grand Conseil de Genève que toutes les mesures soient prises afin que les rentes AVS/AI soient versées au plus tard au 1^{er} de chaque mois et subsidiairement soient versées par mois et d'avance aux ayants droit.

N.B. 66 signatures¹

M^{me} Isabelle Descombes
25, rue des Voisins
1205 Genève

M^{me} Uzma Khamis Vannini
29, quai Charles-Page
1205 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 576 signatures électroniques.